

COMPTE RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2017

Convocation : le 24 janvier 2017

Affichage : le 24 janvier 2017

Nombre de conseillers en exercice : 22 dont 17 présents et 18 votants

L'an deux mille dix-sept, le trente janvier, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'école élémentaire de Louvigny.

Etaient Présents : Mme Anne-Marie LAMY, M. Didier AUXEPAULES, Mme Aurélie GODARD, Mme Emmanuelle MARION, Mme Magalie RUAULT, M. Jacques LAMOUREUX, M. Philippe CAPOËN, Mme Edith HAMEL, Mme Chantal BLANCHETIERE, M. Patrick LEDOUX, M. Pascal JOUIN, M. Jacques CHAPELIERE, M. Alain TRANCHIDO, Mme Anne-Marie ROBERT, Mme Anne-Françoise ASSIMINGUE, M. Emmanuel LESOUEF, M. Camille LOVENOU

Absents excusés : Mme Guylaine DUPORT, M. Henri PEYRONIE, M. Christophe GRIMONPON, Mme Eléonore VEVE, Mme Marianne LAINE-PINCHART

Secrétaire de Séance : M. Jacques LAMOUREUX

Pouvoir : De M. Christophe GRIMONPON à Mme Magalie RUAULT

Points d'actualités :

Evènements passés :

- Mardi 13 décembre 2016 à 18 h 30 : vœux au personnel municipal à la salle Brassai
- Vendredi 16 décembre 2016 à 11 h 30 : remise des jouets collectés par les élèves des écoles de Louvigny aux resto du cœur
- Lundi 26 décembre 2016 à 17 h 30 : conseil municipal à l'école élémentaire Hubert Reeves de Louvigny
- Mercredi 4 janvier 2017 à 18 h : vœux de la commune de Louvigny à la Salle des fêtes
- Mardi 10 janvier 2017 à 14 h 30 : conseil communautaire d'installation de la communauté urbaine de Caen la mer
- Vendredi 13 janvier 2017 à 17 h : inauguration de la BMVR Bibliothèque Médiathèque à Vocation Régionale Alexis de Tocqueville
- Mardi 17 janvier 2017 à 18 h : conseil communautaire de la communauté urbaine Caen la mer
- Dimanche 22 janvier 2017 à 15 h 30 et 17 h à la salle des fêtes de Louvigny : mini-concerts de l'Orchestre de Caen en lien avec les élèves de l'école élémentaire Hubert Reeves de Louvigny
- Lundi 23 janvier 2017 à partir de 19 h à la salle Brassai : cérémonie des vœux aux entreprises et artisans et professions de santé de la commune
- Mardi 24 janvier 2017 à 20 h 30 à la Mairie de Louvigny : CCAS
- Lundi 30 janvier 2017 à partir de 19 h : Conseil Municipal de Louvigny

Evènements à venir :

- Jeudi 2 février 2017 à 19 h 30 : conseil communautaire de la communauté urbaine Caen la mer
- Samedi 4 février 2017 à partir de 19 h 30 : soirée Jazz et danse avec le Camion Jazz, Caen ça swing et Air de Fête à la Salle des Fêtes
- Lundi 6 février 2017 à 19 h : commission des finances pour la préparation du Compte Administratif 2016 et du Budget Primitif 2017 (subventions aux associations)

- Mardi 7 février 2017 à 17 h 30 : conseil des écoles de Louvigny
- Mardi 7 février 2017 à 20 h 30 : CCAS
- Jeudi 9 février 2017 à 17 h 30 : comité d'installation du Syndicat Mixte de Lutte Contre les inondations
- Samedi 11 février 2017 à partir de 14 h à la Salle des Fêtes : tables rondes, témoignages, repas et concerts sur le thème : « migrants : quand citoyens et élus s'engagent »
- Mardi 14 février 2017 à 14 h : RDV sur le site du bois du château de Monsieur De Brye avec la DREAL pour l'abattage des arbres
- Lundi 27 février 2017 à 19 h : conseil municipal à l'école élémentaire Hubert Reeves de Louvigny
- Lundi 24 avril 2017 de 18 h à 21 h : réunion de mi-mandat entre élus à l'école élémentaire Hubert Reeves de Louvigny

1. budget : règlement anticipé de factures d'investissement

Afin de régler quatre factures d'investissement avant le vote du budget primitif fin mars 2017, Mme Chantal Blanchetière, Maire-Adjointe aux finances et au personnel communal, propose au Conseil Municipal, conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à liquider les dépenses énumérées ci-dessous, à hauteur de 25 % des crédits inscrits l'année précédente :

- une facture à l'article 202 programme 1000 d'un montant de 3 600.00 € TTC au Cabinet VEA correspondant au marché d'étude pour l'élaboration du PLU,
- une facture à l'article 202 programme 1000 d'un montant de 114,74 € TTC à la société Médialex correspondant à l'insertion de l'avis d'approbation du PLU, RLP et PPMH (Périmètre de Protection de Modification des Monuments Historiques) dans le journal Ouest France,
- une facture à l'article 202 programme 1000 d'un montant de 99.00 € TTC à la société Médialex correspondant à l'insertion de l'avis d'approbation du PLU, RLP et PPMH dans le journal Liberté le Bonhomme Libre,
- une facture à l'article 202 programme 1000 d'un montant de 96.48 € TTC à la société Médialex correspondant à l'insertion de l'avis d'approbation du PLU, RLP et PPMH dans le journal Ouest France.

Adopté à l'unanimité

2. Personnel municipal : modification du tableau des emplois

Mme Chantal Blanchetière, Maire-Adjointe aux finances et au personnel communal rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent occupant un poste d'adjoint technique 2ème classe et exécutant des missions d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle) a été reçu au concours externe 2016 d'ATSEM. Il est proposé de créer un poste d'ATSEM au pôle maternelle du groupement scolaire Hubert Reeves.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 décembre 2015,

Considérant l'opportunité de créer un emploi d'ATSEM en raison de la réussite au concours externe 2016 d'ATSEM d'un agent exerçant des missions d'ATSEM,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe, permanent à temps complet à raison de 1 607 heures annualisées.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter de la présente délibération :

Filière : médico-social,

Cadre d'emploi : ATSEM,

Grade : ATSEM principal 2^{ème} classe,

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Adopté à l'unanimité

3. questions diverses

1-SMICO : Modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Louvigny est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

Les Communes Nouvelles de : **Chailloué, Domfront en Poirai, de Rives d'Andaine, des Monts d'Andaine, Livarot - Pays d'Auge, Méry-Bissières en Auge**, ainsi que la commune de **Tourgéville**

ont sollicité leur adhésion au SMICO,

- **et que les communes de : Villiers sous Mortagne, Couterne, Geneslay, Haleine, La Haute Chapelle, Rouellé, La Chapelle d'Andaine, La Sauvagère, Marmouillé.**

ont sollicité leur retrait du SMICO.

Lors de la réunion du 5 novembre 2016, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un **délai de trois mois** à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Emet un avis favorable :

- Aux adhésions des Communes Nouvelles de : **Chailloué, Domfront en Poiraise, de Rives d'Andaine, des Monts d'Andaine, Livarot - Pays d'Auge, Méry-Bissières en Auge**, ainsi que la commune de **Tourgéville**

- Au retrait des communes de : **Villiers sous Mortagne, Couterne, Geneslay, Haleine, La Haute Chapelle, Rouellé, La Chapelle d'Andaine, La Sauvagère, Marmouillé.**

- **charge** Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à Mr le président du SMICO qu'à Mr le Préfet de l'Orne.

- **charge** enfin Mr le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

2- Compte rendu du RDV des habitants du bas de l'avenue des Canadiens et des parents d'élèves :

Problème de sécurité lié à la vitesse de circulation des automobilistes à proximité de l'école élémentaire Hubert Reeves.

La municipalité demandera à la police d'être présente certains matins pour canaliser la vitesse aux abords des écoles.

Mettre des mots dans les cahiers des enfants pour sensibiliser les parents sur la vitesse aux abords des écoles

Création d'une zone 30 à proximité de l'école en prenant un arrêté et en implantant des panneaux afin de réduire la vitesse des automobilistes.

3-Mise en œuvre du projet urbain 2015/2025 : modalités de concertation et mise en œuvre de la ZAC :

En parallèle de l'élaboration du PLU ; mise en place d'une procédure d'aménagement en définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation par une délibération en date du 20 octobre 2014.

-arrêté préfectoral de création de ZAD (Zone d'Aménagement Différé)

-modalités de concertation par l'organisation d'une réunion publique, exposition temporaire, informations sur le site internet, registre en mairie pour consigner les observations, informations dans le journal municipal à réaliser au 1^{er} semestre 2017.

- la municipalité doit engager la rédaction d'un dossier de création de ZAC et décider du choix d'un aménageur par le biais d'une mise en concurrence. Une question demeure en suspens sur le besoin ou non d'étude d'impact pour le dossier de création de ZAC car une étude environnementale a déjà été réalisée dans la procédure d'élaboration du PLU.

4-Mise en œuvre du Règlement Local de Publicité :

Le RLP est exécutoire depuis le 5 janvier 2017 (date de publication dans les journaux d'annonce légale). Une période de transition est mise en place afin que les entreprises et associations s'approprient le RLP par le biais d'une communication municipale aux différents intéressés.

5-RDV sur le site classé du bois du château de Monsieur De Brye avec la DREAL pour l'abattage des arbres :

Procédure contraignante avec plan de coupe pour abattre 103 arbres après l'obtention d'une autorisation de l'Etat par son représentant de la DREAL en cours de réalisation entre les services de l'Etat , l'usager , les élus et les services municipaux.

6-Projet de création de logements sur le site de l'ancien « en direct du terroir » :

Création de 6 maisons individuelles (peut-être 7) en fond de parcelle pour des logements en accession privée à la propriété, un local cycle et deux places de stationnement par maison. En outre, création de 8 logements intermédiaires en accession sociale à la propriété sur le front bâtis.

7-Journées du livre pour enfants – édition 2017 :

Vendredi 10 mars 2017 à 20h : 200 places disponibles pour un concert avec priorité aux enfants de Louvigny (coupon d'inscription remis par l'intermédiaire du cahier de liaison des enfants).

Samedi 11 mars 2017 : journée entière. Programme annoncé par un flyers qui sera distribué prochainement dans le bleu trèfle.

8-Fixation des dates des manifestations de fin d'année 2017 :

1^{er} week end de décembre 2017, le marché de Noël : c'est-à-dire les 2 et 3 décembre 2017 à la salle des fêtes de Louvigny.

2^{ème} week end de décembre 2017 : journée sportive du téléthon organisée au gymnase Y.Noah de Louvigny.

Le 17 décembre 2017 : spectacle de Noël des enfants organisé à la salle des fêtes de Louvigny.

Fin de séance à 21h02